

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Michelle Gray

<https://www.cadre21.org/membres/ce10b6a275673c958d45b0d8>

Date d'obtention : 2022-11-18 14:54:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués, limitation de la propagation des images, le délai de traitements est court, augmentation du sentiment de sécurité des jeunes et de ma part. Ne pas consulter les images. Faire appel au policier quand ces sont des actes malveillants .etc...

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ouvre ma trousse sexto puis je suis les étapes, Je vais sentir beaucoup plus à l'aise. Pas besoin de consulter les photos. Un sentiment de confiance dans mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les questions que je vais poser, ne pas consulter les images ou vidéos. Quand c'est un acte malveillant, ne pas questionner l'élève, confisquer le téléphone et appeler les policiers. Suivre les étapes de la trousse sexto et faire attention aux mots ou paroles que j'utilise